



Frais opposition prélèvement jugé frauduleux

Par TIBBC400

Bonjour à tous :

Il y a plus d'un an mon badge télépéage ne fonctionnant plus, j'ai voulu l'échanger, on m'a indiqué que je devais le renvoyer à mes frais pour échange ou résiliation. Ne trouvant pas cela normal de payer un courrier recommandé pour renvoyer un badge défectueux, je ne l'utilisais tout simplement plus.

Voyant sur mon relevé bancaire un prélèvement de 45? ne correspondant à aucune dépense j'ai tout de suite pensé à une fraude / arnaque et j'ai immédiatement demandé à ma banque de faire opposition.

Finalement j'apprends que lorsque j'ai signalé le badge défectueux, il a été considéré que je devais le renvoyer et sinon que des frais le seraient appliqués pour non restitution.

Donc les 45? correspondent à la non restitution du badge.

J'ai tenté d'expliquer le malentendu concernant la non restitution mais ils refusent tout dialogue et exigent le montant dû.

Ma question ne porte pas sur les 45?, mais sur le fait que j'ai fait opposition bancaire pensant à une fraude, quelles conséquences possibles? Est ce que l'on peut me réclamer sans décision de justice des frais supplémentaires du fait que j'ai fait opposition au prélèvement bancaire? Je parle bien de la société de télépéage et non de la banque.

La société de télépéage peut-elle me réclamer des frais du fait que j'ai fait opposition au prélèvement? Et cela sans décision de justice?

Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vous n'avez pas respecté les termes du contrat qui vous lie à la société de télépéage. Elle peut donc vous poursuivre, d'autant plus que refuser un prélèvement suite à un litige est illégal.
Restituez le badge en vous présentant à un de leurs bureaux contre un reçu tamponné, ceci devrait mettre fin au litige.

Par TIBBC400

Bonjour non il n'y a plus aucune boutique physique, et le renvoi doit se faire en lettre recommandée aux frais du client.

Non maintenant ils me réclament des frais supplémentaires pour avoir fait opposition au prélèvement et ne veulent rien savoir.

Par yapasdequoi

Vous pouvez tenter une conciliation. Mais ne rêvez pas trop ...

Par TIBBC400

Bonjour je vais régler le montant dû et tout devrait rentrer dans l'ordre.

Je vous remercie pour vos réponses.

Cordialement